

International Confederation of European Beet Growers

CONFEDERATION INTERNATIONALE
DES BETTERAVIERS EUROPEENS

CONFEDERAZIONE INTERNAZIONALE
DEI BIETICOLTORI EUROPEI



INTERNATIONALE VEREINIGUNG
EUROPÄISCHER RÜBENANBAUER

MIĘDZYNARODOWA KONFEDERACJA
EUROPEJSKICH PLANTATORÓW BURAKA

111/9 Boulevard Anspachlaan – B-1000 Brussels
Tel: +32 2 504 60 90 – Fax: +32 2 504 60 99
cibeoffice@cibe-europe.eu – www.cibe-europe.eu

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 7 septembre 2011

[Traduction]

LES PLANTEURS DE BETTERAVES EUROPEENS REAGISSENT AUX RUMEURS ET TEXTES PROPAGES PAR LA COMMISSION EUROPEENNE

Depuis quelques jours, la presse propage des rumeurs alimentées par la Commission européenne. Ces rumeurs concernent l'avenir de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) dans le secteur du sucre qui fera partie des propositions que la Commission doit présenter à la mi-octobre 2011. Ainsi, un mois avant la date prévue et au moment où débute la consultation interservices, la Commission annonce via les médias la fin de l'OCM Sucre actuelle et de ses instruments de marché pour 2016.

Tout en prenant note de la proposition de prolonger d'un an l'OCM actuelle, nous considérons comme radicale une période de transition aussi courte et comme sans fondement une telle proposition. Elle n'est même pas soutenue par l'étude d'impact récemment communiquée par les services de la Commission. En effet, cette étude qui en plus d'être provocatrice et discutable eu égard à certaines de ses déclarations, n'aboutit en aucune façon à la conclusion que la suppression des quotas constituerait la meilleure solution pour notre secteur.

Par ailleurs, les hypothèses sous-jacentes à ce scénario décrit dans l'étude d'impact sont totalement incohérentes. Par exemple, avec une baisse du prix de la betterave de 20% d'ici 2020 par rapport à 2009/10 (et de 50% environ par rapport à 2006/07), la suppression des quotas ne conduirait certainement pas à une hausse de la production betteravière, comme il l'est affirmé, et ceci en raison de la diminution de sa relative rentabilité par rapport aux cultures alternatives.

Les chiffres en termes de surfaces et de production betteravières résultant de ce scénario (une hausse de moins de 2% d'ici 2020) ne sont absolument pas significatifs, voire trompeurs. S'il s'agit d'augmenter notre production betteravière et nos exportations de sucre, la campagne betteravière 2011/12 qui débute actuellement dans nos régions betteravières, montre clairement qu'avec une augmentation des surfaces betteravières de 3% environ et de très bons rendements permettant une augmentation de la production globale estimée à 13% environ par rapport à 2010/11, il n'est pas nécessaire de supprimer l'ensemble des instruments de marché pour que le secteur réponde de manière efficace à la demande.

Les planteurs de betteraves européens tiennent à déclarer une nouvelle fois que les instruments de l'OCM sucre ont montré leur efficacité dans des situations extrêmes d'excédent ou de pénurie. Par conséquent, ils tiennent à réitérer leurs priorités pour l'avenir, ce qui comprend la prolongation de l'OCM sucre, avec des quotas et un prix minimum de la betterave, jusqu'en 2020. Ils souhaitent souligner à nouveau les futurs défis à relever : comment garantir l'équilibre du marché sucrier en Europe ; comment gérer la volatilité extrême des prix mondiaux du sucre ; comment préserver les revenus des planteurs et comment garantir le partage équitable de la valeur ajoutée entre les planteurs de betteraves et les industriels. La proposition divulguée par la Commission ne tient aucun compte de ces défis et n'est pas cohérente avec les objectifs définis par elle-même dans sa Communication de novembre 2010. Cette proposition, ignore également la résolution du Parlement européen sur la PAC à l'horizon 2020 votée en juin 2011.

Au moment où débute la consultation interservices, les planteurs de betteraves européens espèrent avoir un débat transparent et constructif avec les institutions européennes au cours des prochains mois, sur la base d'une analyse saine et bien fondée.

Contact : E. LACOSTE – tél. + 32 2 504 60 90